

AIDES CONFIDENTIELLES

Le manque de voix, l'insomnie, le changement d'appétit, la difficulté à se concentrer, le dégoût, la honte, la peur, les sentiments de culpabilité et d'impuissance, les rappels récurrents non désirés de l'acte de violence, l'isolement social ou l'incapacité de travailler sont des réactions tout à fait « normales » à un événement « anormal ».

Les victimes peuvent trouver une assistance rapide, par exemple à **Frauenberatungsstelle Oberhausen** (Centre de conseils aux femmes)
Téléphone **0208 209707** / E-Mail **info@fbst-ob.de**

Heures de bureau par téléphone

Lundi 9h - 12h / mercredi 14h - 17h

Jeudi 9h - 12h / vendredi 13h - 15h

En dehors de ces horaires, le répondeur est activé, veuillez laisser un message et les conseillers vous répondront dans les plus brefs délais.



PRÉLÈVEMENT ANONYME DE PREUVES (ASS)

- **Evangelisches Krankenhaus Oberhausen**
Clinique de gynécologie et d'obstétrique
Virchowstr. 20 / 46047 Oberhausen
Téléphone 0208 881-0

AIDES CONFIDENTIELLES

- **Frauenberatungsstelle Oberhausen**
Helmholtzstr. 48 / 46045 Oberhausen
Téléphone 0208 209707

CONSEIL TÉLÉFONIQUE

- **Consultation téléphonique**
0203 29513331
- **Assistance téléphonique pour la violence à l'égard des femmes** 08000 116 016

PROTECTION DES VICTIMES

- **Weisser Ring Oberhausen**
Téléphone 0208 604495

fondé par:

Ministerium für Heimat, Kommunales,
Bau und Gleichstellung
des Landes Nordrhein-Westfalen



publié par: Centre de conseil pour les femmes et Bureau de l'égalité des chances de la ville d'Oberhausen

PRÉLÈVEMENT ANONYME DE PREUVES

APRÈS UN ACTE DE VIOLENCE SEXUELLE



FAITS IMPORTANT

Les blessures et traces de l'acte de violence sont légalement documentées dans le cadre d'un examen médical et sécurisées à l'aide d'un kit médico-légal.

Au cours de l'examen, les conséquences possibles de l'attaque – telles que l'infection par le VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles ainsi que les inquiétudes concernant une grossesse non désirée et l'utilisation d'un contraceptif ultérieur – peuvent être discutées. **L'examen est anonyme, confidentielle, volontaire et gratuite.**

Les victimes sont également informées de l'assistance psychosociale.

Une plainte peut être déposée ultérieurement.

DEMARCHES DÉCISIFS

Immédiatement après l'acte de violence, les personnes touchées doivent se rendre à l'hôpital dont le nom figure au dos et demander un prélèvement anonyme de preuves (ASS) si elles **ne souhaitent pas porter plainte dans un premier temps.**

Pour sécuriser les traces, il est important de ne pas changer de vêtements et, si possible, ne pas se laver.

Les traces sont conservées à l'Institut de médecine légale de Düsseldorf pendant 10 ans et peuvent être récupéré en cas de plainte pénale ultérieure.

Après l'examen, les victimes reçoivent des informations et des coordonnées des centres de conseil et des centres de protection des victimes.

PLAINTÉ OUI OU NON?

La plupart des personnes touchées sont très stressées après l'infraction sexuelle et ont besoin de temps pour comprendre ce qui s'est passé. **La décision pour ou contre une plainte doit donc être soigneusement examinée.** Des conseils professionnels, par exemple du centre de conseil pour les femmes, peuvent aider à prendre la bonne décision.

Le dépôt d'une plainte est volontaire. Une fois connue des autorités répressives, elle doit faire l'objet d'un suivi et ne peut pas être retirée.

Il est possible de demander un avis juridique avant de déposer une plainte. Dans tous les cas, le prélèvement anonyme de preuves (ASS) garantit que les traces peuvent être utilisées comme preuve dans toute procédure pénale ultérieure.